



HABILITATION ELECTRIQUE H0 BP (Photovoltaïque)

Objectifs de la formation :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visés conformément à la norme NF C 18-510.
- Permettre au chef d'établissement de délivrer un titre d'habilitation électrique

Public : Personnel non-électricien appelé à effectuer des travaux d'ordre électriques simples ou non électriques à proximité d'installations BT (Basse Tension) et/ou HT (Haute Tension) sous tension

Pré-requis : Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler), être majeur

Lieu : A déterminer

Durée : 2 jours soit 14h

Accessibilité des publics en situation d'handicap : Peut être accompagné, aidé par un Partenaire CAP EMPLOI, ou association qui prendra en compte les contraintes liées au poste de travail et à la formation

Moyens et Méthodes pédagogiques : Exposé, démonstration, Evaluation, Support stagiaire

Formateurs : Importante connaissance théorique, et compétence pratique dans le domaine du risque électrique

Contenu de la formation :

Les notions de base

- Réglementation en électricité
- Notions sur les grandeurs de base
- Dangers de l'électricité
- Zones à risque électrique
- Niveaux d'habilitation
- Moyens de protection
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident

Module Chargé de chantier - B0 - H0 - H0V

- Documents et les acteurs concernés par les Travaux.
- Utilisation des documents correspondant à son niveau d'Habilitation et à sa fonction.
- Identification des acteurs concernés.
- Limites de l'Habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, Zone de Travail, etc.)
- Application des prescriptions de cette Habilitation.
- Zone de Travail.
- Application des instructions de sécurité.
- Surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique.
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'Habilitation visée.

Module Intervention BT – Chargé d’Intervention Spécifique BT - (BP)

- Savoirs et savoir-faire
- Acteurs concernés par les Opérations.
- Limites de l’Habilitation BP (Autorisation et interdits, etc.).
- Zone de Travail définie.
- Application des prescriptions.
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l’Habilitation visée.
- Fonctions des Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d’une chaîne photovoltaïque.
- Reconnaissance des Matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d’une chaîne photovoltaïque.
- Vérification visuelle du bon état des isolants des modules et des dispositifs de connexions.
- Mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d’un isolant sur une chaîne PV lors de la pose de modules photovoltaïques.
- Mise œuvre des mesures de prévention en cas de détérioration d’un isolant lors de la pose de modules photovoltaïques.
- Description des séquences pour l’interconnexion en série des modules photovoltaïques protégés (code IP2X).
- Mise en œuvre des mesures de prévention lors de la pose et du raccordement d’une série de modules dont le matériel de connexion est protégé (code IP2X).
- Analyse des risques préalablement à chaque Situation de Travail.
- Réalisation de l’interconnexion (code IP2X) des modules entre eux.

Evaluation :

L’évaluation des acquis est effectuée selon le référentiel de la NF C 18-510. Mesurer le degré de satisfaction et l’intérêt des participants et leur capacité à mettre en place le savoir et le savoir-faire acquis. Une attestation nominative est fournie à la fin du stage.

Un avis et un titre pré-rédigé sont adressés à l’employeur (durée de validité recommandée selon la NF C 18-510 : 3 ans)